Vandœuvre
LÈS-NANCY

Réunion Publique
Allée des Acacias

COMPTE RENDU **25 SEPTEMBRE 2024** Ecole Paul Bert

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	Habitants : 18 personnes Elus : Monsieur Manu DONATI, Maire de Vandoeuvre, Monsieur Abdel CHAARI, Adjoint au Maire en charge des Grands Projets, de l'Economie, du Marché, du Sport. Fonctionnaires: David QUILLERE, Directeur de Cabinet, Didier WEBER ; Responsable de la Police Municipale.

La réunion fait suite à une pétition adressée au Maire par plusieurs habitants de la rue des Acacias pour se plaindre de la dangerosité de cette rue dans laquelle se trouve une école (Paul Bert).

Des demandes d'aménagement de sécurité (ralentisseurs) ont déjà été formulées par les habitants il y a plus d'un an. Ces derniers réitèrent leurs constats : rodéos urbains fréquents et véhicules qui circulent régulièrement largement au-delà de la vitesse limite autorisée dans le secteur (30km/h).

Par ailleurs, il est fait remarquer que l'avenue des Acacias sert de déviation pour récupérer l'autoroute par la route de Mirecourt.

Le Maire connaissait ces demandes mais précise que rien n'était possible pendant la période des travaux de la mosquée (et du parking), mais il reconnait qu'il y a effectivement un réel danger et donc un besoin d'aménagement de sécurité. Toutefois, il précise que, quel que soit l'aménagement retenu, cela n'empêchera pas les comportements d'individus totalement irresponsables (certains ré-accélérant à la sortie des ralentisseurs).

Il attire également l'attention sur le fait que c'est la Métropole, propriétaire des voiries, qui installe les aménagements de sécurité et que les délais d'intervention peuvent être longs (ce qui a d'ailleurs suscité des tensions entre les élus métropolitains de Vandoeuvre et la Métropole).

Elément de complexité : la rue étant en courbe, les aménagements de modération de la vitesse (coussins berlinois ou plateaux) ne pourront pas être installés n'importe où (les techniciens de la Métropole devront déterminer le meilleur emplacement).

Enfin, dans pareille situation, la Métropole installe en premier lieu des coussins berlinois, plus facile à poser et à déplacer avant de connaître exactement le meilleur emplacement. Une fois l'emplacement définitif identifié, la Métropole peut faire aménager un plateau surélevé.

- **Problème de stationnements gênants sur les trottoirs les jours de forte affluence à la mosquée (vendredi de 13h à 14h15) qui empêche notamment la circulation des personnes en situation de handicap ou bloque la sortie des véhicules stationnés sur le parking privé de la résidence Solatium.**

Un message va être passé à l'imam de la mosquée de Brichambeau afin qu'il le relaie auprès de ses fidèles. En cas de non-respect de ces consignes, la PM verbalisera.

Le Maire précise qu'avec la réalisation du parking adossé à la mosquée (création de 36 places de stationnement), la situation devrait normalement être plus apaisée et qu'il conviendra de le rappeler à l'imam. Il ajoute que le parking a été financé par la mosquée sur un terrain

détenteur d'un bail emphytéotique, droit immobilier qui dure entre 18 et 99 ans , et qu'il reste ouvert au public en dehors des heures de fonctionnement de la mosquée.

- **Interrogation sur l'opportunité du passage à 30 km/h : des habitants font valoir que très peu de véhicules respectent cette vitesse.**

  Le Maire répond que l'abaissement à 30 km/h permet, et cela est constaté partout, de faire baisser la vitesse moyenne (qui se situe entre 20 et 40 km/h), même si de nombreux automobilistes circulent au-dessus des 30 km/h.

- **Un véhicule utilitaire garé sur le trottoir gêne la visibilité.**

  La mère du propriétaire du véhicule, présente lors de la réunion, s'engage à demander à son fils de le stationner ailleurs. Certains participants font néanmoins valoir que ce véhicule gênant la visibilité, il permet de faire baisser la vitesse des voitures par mesure de prudence.

- **Le panneau signalant la présence d'une école n'est pas assez visible.**

  Le Maire s'engage à voir les services compétents pour en faire installer un plus gros, plus visible.

- **Qui détermine la hauteur des ralentisseurs ?**

  Les ralentisseurs (de type coussins berlinois ou plateaux surélevés) sont normés et obéissent à une réglementation stricte.

- **Problème sur le trottoir qui empêche la bonne circulation des personnes en situation de handicap (notamment pour accéder au local poubelles devant la résidence Solatium).**

  Il semble effectivement y avoir un problème de pente sur le trottoir à cet endroit.

  Le Maire va saisir les techniciens de la mairie pour qu'un contact soit pris avec les personnes concernées et qu'une réunion soit organisée prochainement sur site pour évaluer précisément le problème et les interventions à effectuer.

- **Emplacements envisagés pour l'installation des aménagements de modération de la vitesse.**

  Trois emplacements ont été identifiés :

  - Un à la sortie du rond-point au début de la rue des Acacias (au niveau de la mosquée),
  - Un autre juste avant l'école
  - Et un dernier juste après le virage.

  Un atelier devra être organisé prochainement avec les techniciens de la Métropole pour leur montrer les emplacements envisagés.

Le Maire fait valoir que le type d'aménagement à privilégier est le plateau surélevé couvrant toute la largeur de la voie.

- **Des véhicules circulent régulièrement au milieu de la voie, pensant que celle-ci est en sens unique.**

Le Maire va demander que des flèches soient re-matérialisées au sol pour bien montrer aux automobilistes que la rue est en double sens de circulation.

La mise en sens unique, évoquée par certains participants, serait bien trop compliquée à mettre en œuvre car les habitants seront divisés sur le choix du sens de circulation à retenir.

- **Des haies débordent sur le trottoir ce qui gêne la circulation des personnes en situation de handicap.**

Un courrier va être adressé aux habitants concernés (2 avenue des Acacias) pour les mettre en demeure de tailler leur haie